

REFORME DE LA LOI ELECTORALE

... pour que rien ne change vraiment



Personnalisation excessive de la politique, sous-représentation des femmes, exclusion des étranger-ère-s - les raisons de réformer la loi électorale ne manquent pas. Mais le texte proposé actuellement est fort timide.

Le système électoral luxembourgeois ne date pas d'hier. Des éléments caractéristiques tels que le panachage et le découpage en quatre circonscriptions ont été introduits en 1919, en même temps que le suffrage universel. D'autres sont plus anciens encore. Après les élections de 1999, Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, avait annoncé son projet d'une réforme de la loi électorale. "Modifier le système électoral constitue une intervention fondamentale dans la législation. C'est pourquoi les réformes ne seront pas dictées depuis le ministère de l'Intérieur, car elles nécessitent le consensus le plus large possible", avait-il déclaré dans une interview avec le Land. Et: "Tous les partis politiques seront contactés pour qu'ils nous fassent part de leurs idées. A partir de là, la discussion est lancée."

Avancées timides

Or, alors que la commission parlementaire démarre son travail sur le projet de loi de la réforme, on constate qu'il n'y a pas eu de discussion publique, que les changements sont fort timides, et qu'ils correspondent en grande partie aux points déjà mentionnés dans l'accord de la coalition de gouvernement. C'est le cas de l'abaissement de l'âge du droit de vote passif de 21 à 18 ans, ainsi que de l'abolition, au niveau des élections communales, des sections et du second tour. Les "innovations" concernent l'avancement de l'âge limite du vote obligatoire de 70 à 75 ans et l'introduction du système proportionnel aux élections communales à partir de 3.000, au lieu de 5.000 habitant-e-s. Pour les citoyen-ne-s communautaires, un abaissement de la durée de résidence exigée pour participer aux élections communales de dix à cinq ans, ainsi que quelques simplifi-

cations de procédure sont proposés. Enfin, cerise sur le gâteau de la ringardise: les non communautaires pourront également y participer ... à partir de 2017!

"Cela est un des seuls points où le gouvernement fera sans doute des concessions. Nous sommes déçus par le manque d'ouverture des grands partis", déclare Camille Gira, représentant des Verts dans la commission des affaires intérieures. Son parti avait adopté, lors d'un congrès en septembre 2000, un catalogue de revendications, "30 Schrëtt fir méi Matbestëmmung". Une place de choix y était réservée à des su-

jets tels que la restriction du panachage, l'abolition des circonscriptions et la représentation des femmes. Sujets qui avaient déjà fait l'objet d'après discussions ... en 1919.

Vertus et vices du panachage

"Cette prescription fait violence à l'électeur et méconnaît le caractère luxembourgeois", tel était l'avis du Conseil d'Etat sur l'interdiction du panachage, adoptée en première lecture en 1919. Quelques mois plus tard, le principe du panachage sera finalement adopté, au nom de la "liberté de l'électeur", sous la forme intégrale que nous lui connaissons.

Depuis, ce système semble inamovible. En 1993, le sociologue Fernand Fehlen pouvait écrire dans la revue "forum": "... aucune force politique n'a jamais mis en cause le système du panachage." Ce n'est plus tout à fait exact: les Verts le critiquent vivement et proposent de le restreindre fortement. Et même Michel Wolter, dans l'interview précitée, reconnaissait: "Le système électoral au Luxembourg favorise le vote pour des personnes ou personnalités, plutôt que le vote pour une idée. (...) Personnellement, j'opte pour une solution qui favoriserait le panachage limité." Là encore, l'argument n'a rien de nouveau. En 1919, le député Jos Thorn pestait: "Les candidats qui auront toute chance d'être élus sont ceux qui passent peut-être le plus par les cabarets (...) ceux qui ont le plus l'habitude de ser- rer la main, d'aller à chaque enterrement." Ce qui est sans doute typique pour le caractère luxembourgeois ...

"Je plaide pour des sections uniques dans les communes, car les électeurs votent selon les compétences des candidats et

non pas selon l'appartenance à une section", a expliqué Michel Wolter dans l'interview au Land. La même logique pourrait s'appliquer au découpage en quatre circonscriptions de 1919, alors qu'en 2002 l'ensemble du pays peut être considéré comme une grande banlieue de Luxembourg-Ville.

Si, en 1919, l'enjeu pour les femmes était l'accès au droit de vote, finalement accordé, aujourd'hui se pose le problème de leur sous-représentation. Une étude récente du Centre de recherche Gabriel Lippmann, dirigée par Fernand Fehlen, constate que le désavantage des femmes en termes de visibilité sociale est amplifié par la personnalisation du système de vote. L'étude propose d'avoir recours à des listes "tirette", alternant candidates et candidats. Or, pour que ce système puisse jouer en faveur des femmes, il faudrait introduire une dose de suffrage de liste - l'ordre dans lequel les candidat-e-s sont élu-e-s devrait dépendre de leur emplacement sur la liste et non du nombre de voix panachées obtenues. C'est une des raisons pour lesquelles les Verts, et d'autres acteurs progressistes, souhaitent s'attaquer au panachage intégral.

Discussion bloquée

Marco Schank, président chrétien-social de la commission parlementaire, estime qu'il appartient plutôt à chaque parti politique de promouvoir les femmes. En ce qui concerne le panachage, il se montre convaincu que "les électeurs savent quelle sensibilité chaque candidat représente", et qu'en votant pour des personnes, ils votent aussi pour des convictions. "Mais", assure-t-il, "il y a eu de vives discussions à l'intérieur de notre parti sur ces deux points." Quant au maintien des restrictions substantielles appliquées aux citoyen-ne-s étranger-ère-s - pas d'accès aux conseils échevinaux, pas de listes à majorité étrangère - Marco Schank renvoie à l'avenir: "C'est un processus qui continue. Je ne crois pas qu'il faudra attendre 15 ans avant la prochaine réforme."

La réforme n'est-elle pas qu'une "réformette"? Le président de la commission a beau jeu d'invoquer qu'aucune des propositions un peu osées n'a donné lieu à un consensus possible entre les partis politiques. Le problème, c'est que Michel Wolter a incité les partis à arrêter leurs positions dès le début de la procédure. Cette manière de faire empêche qu'ait lieu un large débat impliquant les citoyen-ne-s et dont pourraient surgir des consensus nouveaux.

Y a-t-il d'exemple plus frappant que celui de l'obligation de vote? Alors que les textes officiels parlent d'un acte que le citoyen - on écrirait mieux "le sujet" - accomplit "au nom et pour le compte de l'Etat", tout le monde sait que ceux et celles qui se soustraient à cette sorte de devoir sacré ne sont jamais inquiété-e-s. Le modèle luxembourgeois: s'arranger pour ne rien devoir changer.

Raymond Klein

Eltern demonstrieren für mehr Mitsprache

Am kommenden Dienstag, den 8. Oktober, organisiert die European Parents Association (EPA) zum ersten Mal den "Europäischen Tag der Eltern und der Schule". Dazu planen die "Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Luxembourg" (FAPEL), die dem internationalen Dachverband angehört, und ihre assoziierten Mitglieder um 17.30 Uhr eine Demonstration in der Hauptstadt, die von der Place Clairefontaine bis zur Rue Aldringen führen soll. Um 19.30 Uhr gibt es dann im Centre Culturel de Bonnevoie (2, rue des Ardennes) eine Table Ronde zum Thema "Eltern an der Schoul", an der unter anderen FAPEL-Präsident Michel Staff teilnimmt. Die Föderation fordert mehr Mitsprache der Eltern an der Schule und bei der Einschulung ihrer Kinder sowie eine Valorisierung der Schule. "Wer kennt die Kinder besser als ihre Eltern", betont Staff und weist deshalb auf das vorbildliche Mitspracherecht von Eltern an niederländischen Schulen hin. "Wir sehen uns als politische Kraft", ergänzt Franz Schleiser vom FAPEL-Aufsichtsrat. Bisher seien die Interessen der Eltern an der Schule zu wenig vertreten worden.

Ein Steinwurf bis zum www

Nicht nur auf Verbrecher-, sondern auch auf Demonstrantenjagd geht die deutsche Polizei im Internet. Ein halbes Jahr nach den traditionellen Straßenschlachten zwischen DemonstrantInnen und OrdnungshüterInnen in Berlin wird noch nach 53 SteinwerferInnen gefahndet. Deren Fotos stellte die Polizei ins Netz. Für Hinweise, die zu ihrer Identifizierung führen, sei nach Medienberichten eine Belohnung von 500 Euro ausgesetzt, heißt es. Eine umstrittene Praxis, die "Beeinträchtigungen des informellen Selbstbestimmungsrechts in besonderer Weise" darstelle, so der deutsche Datenschützer Peter Schaar. In den USA ist die Nutzung des weltweit zugänglichen Internets als öffentlicher Pranger schon seit längerem üblich, in Deutschland beschränkte sie sich bisher auf SchwerverbrecherInnen. Doch nicht nur in der Bundeshauptstadt herrscht eine härtere Gangart der Polizei. Das bekamen einige LuxemburgerInnen zu spüren, als sie Anfang August zu den Chaos-Tagen nach München fahren wollten. Sie landeten prompt in polizeilicher Vorbeugehaft. Deshalb zum wiederholten Mal die Warnung: Obacht vor uniformierten ZeitgenossInnen. Und bei Mitnahme von Mollis und Steinen gibt es garantiert ein Wiedersehen im www.

Transparenz bei der Stromherkunft

Anlässlich des europäischen Energieministertreffens vom 4. Oktober fordert Greenpeace in einer Pressemitteilung eine Kennzeichnungspflicht für Strom. Unter anderem sollten Herstellungsart, Umweltauswirkungen und Herkunftsland des Stroms in den Kundenabrechnungen aufgeführt werden. Aus internen EU-Dokumenten gehe hervor, so die NGO weiter, dass Luxemburg gegen eine detaillierte Kennzeichnungspflicht sei. Ein Beispiel für Nicht-Transparenz wird gleich mitgeliefert: Die Cegedel führe an, im vergangenen Jahr 23,1 Prozent Strom von der Twinerg bezogen zu haben, also von der Betreiberfirma der Gasturbine in Belval. Da diese noch nicht in Betrieb gewesen sei, handle es sich hier wohl um belgischen Atomstrom, mutmaßt Greenpeace. Gegenüber der woxx bestätigte die Cegedel, dass der Twinerg-Strom aus Belgien stamme und also einen hohen Atomstromanteil enthalte. Seit Anfang dieses Jahres sei dies nicht mehr der Fall, die umweltschonende Gasturbine sei in Betrieb. Der luxemburgische Regierungskommissar für Energie Carlo Bartocci hingegen widersprach den Greenpeace-Aussagen. Man habe sich bisher gegen eine überzogene Kennzeichnungspflicht ausgesprochen. Der jetzt vorliegende Vorschlag aber, die Angabe von CO₂-Ausstoß, Atomstromanteil, usw. vorzuschreiben, werde von der Regierung unterstützt.